sur lesquelles on les étendait peu confortablement, tantôt des boucliers; tantôt on les chargait sur les épaules, tantôt on les prenait à bras le corps; tantôt on les hissait sur un cheval, tantôt on les déposait sur un char de combat; tantôt, enfin, on les couchait sur des brancards ou des litières.

On voit souvent aussi, chez les anciens, ces divers procédés employés pour soustraire les morts aux outrages que les ennemis leur auraient fait subir, et c'est au fond, selon M. Pétrequin, ce même mobile qui poussait à mettre les blessés à l'abri. A la crainte de ne pas recevoir de dignes funérailles, se joignait encore une idée religieuse, d'après laquelle ceux qui ne recevaient pas les honneurs funèbres ne pouvaient entrer dans le séjour des morts. Mais, dit M. Pétrequin, « nulle part on ne reconnaît une inspira-
« tion de ce sentiment généreux, de cette noble vertu dont le
« christianisme est venu doter l'humanité : je veux parler de la
« charité dont le Christ, dans la parabole du Samaritain, a repré-
« senté un type à la fois plein de simplicité et de grandeur; qu'on
« ne s'y trompe pas, c'est de cette parole auguste que procèdent
« les grands dévouements et les véritables progrès accomplis en
« fait de philanthropie; c'est pourquoi l'antiquité n'avait rien à
« comparer avec nos ambulances modernes. Quoique nous soyons
« encore fort loin de la perfection relative à laquelle il est licite
« d'aspirer, cependant il a fallu bien des siècles pour arriver au
« point où nous en sommes, tant le bien est long à produire ses
« fruits dans ce monde ! »

G. M.

PAYS-BAS

CIRCULAIRE DU COMITÉ CENTRAL

aux comités sectionnaires et aux correspondants.

La Haye, 22 novembre 1875.

Selon l'art. 1er de ses statuts, la Société néerlandaise a pour but de se préparer *en temps de paix, exclusivement* à la tâche d'adoucir

le sort du militaire blessé et malade et d'y être toujours prête.

Elle tâche d'atteindre ce but en formant de bons infirmiers et en se pourvoyant du matériel nécessaire.

Ces deux objets réclament l'attention assidue du Comité central et des sections, qui prennent aussi régulièrement connaissance de ce qui se produit dans ce domaine à l'étranger.

C'est surtout l'éducation des infirmiers qui mérite l'attention des comités, vu qu'elle exige plus de temps et de soins que l'approvisionnement du matériel.

L'expérience acquise dans la dernière guerre franco-allemande a prouvé d'ailleurs que le besoin d'infirmiers capables est plus urgent que celui d'instruments, de moyens de transport, etc.

Il est évident que l'enseignement du personnel d'infirmerie doit avoir lieu de préférence dans les hôpitaux; cependant, l'absence d'un établissement pareil ne doit pas être une raison pour s'abstenir de cet enseignement lorsque le personnel est trouvé [1].

Il ne faut pas perdre de vue que la *Croix rouge* pose les conditions suivantes aux candidats pour être *infirmiers:*

1° Une forte constitution.

2° De l'intelligence.

3° Des manières polies et de la moralité.

4° Quelque habileté à aider au placement des premiers bandages, à réveiller les forces vitales assoupies, à arrêter les pertes de sang, à mettre les bandages de plâtre, à transporter les blessés hors du champ de bataille, etc.

5° Quelque connaissance des éléments de l'hygiène.

En général, on peut exiger que l'infirmier sache de quelle manière il faut s'occuper autour des malades, et leur donner des soins, savoir qui ne s'acquiert qu'au chevet des malades; mais nous le répétons, ce n'est pas là l'essentiel, car les infirmiers de la Croix rouge trouvent leurs occupations moins dans les hôpitaux que sur le champ de bataille.

[1] Nous rappelons ici le décret du Comité central, par lequel une prime de 100 florins est accordée aux personnes qui, après une étude préparatoire dans les hôpitaux, se mettent pour l'espace de deux ans à la disposition du Comité.

Si l'infirmier satisfait aux conditions énumérées ci-dessus, on peut être assuré qu'il rendra en temps de guerre de grands services, comme nous en avons fait l'expérience.

Les comités s'occupant de l'enseignement des volontaires infirmiers ont surtout à considérer :

1° Qu'*en temps de guerre* il faut pourvoir à l'entretien de l'infirmier au service de la société; lui fournir une ample rémunération, l'assister en cas de maladie et, en cas de décès, assurer le sort de sa famille, etc.

2°. Qu'*en temps de paix* les infirmiers auront à s'exercer gratuitement les dimanches et jours fériés aux heures qui leur conviendront le mieux.

Après expiration du temps d'étude, l'infirmier ayant donné des preuves suffisantes de capacité, pourra obtenir un certificat.

Il est nécessaire surtout que les infirmiers s'exercent au soin de malades dans le lieu de leur domicile.

Au surplus, la méthode d'éducation dépend trop des circonstances locales pour que nous puissions donner plus d'instructions à ce sujet.

Le soin des *ressources matérielles*, également imposé à la Société par ses statuts, n'exige pas moins d'attention et d'étude.

Tous les comités ne peuvent s'occuper, chacun pour soi, de tous les sujets du domaine de la Croix rouge. La division du travail peut seule mener à un résultat satisfaisant.

Nous nous permettons de soumettre quelques idées sur ce sujet à la considération des comités.

Le soin des *vêtements*, des *literies*, des *bandages*, *comestibles*, *rafraîchissements* et *ustensiles de cuisine*, ainsi que des choses nécessaires aux infirmières, appartient au *Comité des dames*.

Chacune de ces parties offrant encore un champ trop étendu pour chaque comité séparément, il est nécessaire de conseiller la division du travail.

Les *Comités d'hommes* pourraient s'occuper spécialement des moyens de secours et de désinfection, des médicaments, des instruments, des literies, des moyens de transport et des choses nécessaires aux infirmiers.

Quoique plusieurs de ces choses puissent s'obtenir assez facilement, il est utile que plusieurs comités se tiennent à la hauteur des inventions et améliorations qui y sont apportées.

Les comités établis dans des villes où ces choses sont fabriquées, pourraient prendre en temps de paix les mesures nécessaires afin de s'en pourvoir en cas de besoin.

Un des buts principaux qu'a en vue la Croix rouge, est le soin des *moyens de transport* propres aux blessés et aux malades.

La solution du problème du meilleur moyen de transport des malades par bateau peut être réservée aux comités établis dans les localités situées sur les grandes rivières, tandis que ceux qui sont établis aux grands centres des lignes ferrées s'occuperaient du transport par chemins de fer.

Les *litières à bras* et *à roues* rentrent dans le cercle d'occupations de presque tous les comités, d'autant plus qu'on peut faire usage de ces objets en temps de paix.

Les *logements* demandent spécialement l'attention des Comités, car généralement la guérison plus ou moins prompte des malades dépend des conditions de leur habitation.

Ce sont en premier lieu les *tentes* dont il faut se préoccuper.

Il est à désirer que la Société néerlandaise possède une tente modèle, satisfaisant sous tous les rapports, aux conditions exigées par la Croix rouge.

Mais il faut pour cela des recherches, de l'étude et des expériences. Les comités établis dans les endroits où fleurit la voilerie se présentent particulièrement comme propres à cet office.

La construction de *baraques* facilement transportables est également digne d'attention. Depuis quelque temps, l'industrie privée, en conséquence de l'article 7 de la loi sur les maladies épidémiques, s'est appliquée à la construction de baraques. Les comités pourraient donc étudier ce sujet avec fruit.

Il n'est pas moins nécessaire que les comités examinent l'état des édifices publics, des maisons particulières, etc., afin de savoir lesquels de ces bâtiments, en cas de guerre, pourraient servir d'hôpitaux pour les blessés.

Le besoin d'un bon modèle de *couche de malade*, satisfaisant aux conditions désirées par la Croix rouge, se fait toujours sentir.

En continuant ainsi, nous pourrions indiquer pour chaque section une partie de la tâche importante que la Société néerlandaise s'est imposée.

Le Comité central ne prétend pas que les comités qui jusqu'ici ont travaillé sur un champ plus étendu, s'occupent d'un de ces sujets exclusivement ; il désire seulement que chaque comité, outre ses occupations ordinaires, porte son attention sur la construction d'un bon modèle ou sur l'étude de quelque partie des sujets indiqués, selon les moyens financiers dont il peut disposer.

C'est dans cet esprit que le Comité général, réuni en conférence avec les députés des divers comités locaux, a formé, pour les temps de paix, un plan d'activité que l'assemblée a bien voulu approuver. Les débats à ce sujet ont mis en évidence que cette activité est nécessaire, si la Société veut rester fidèle à sa mission et remplir le devoir qu'elle s'est imposée par l'art. 1er de ses statuts.

Il est utile de constater que, d'après ces statuts mêmes, le Comité central forme un plan fixe, selon lequel il dirige les travaux des comités particuliers. Le meilleur moyen de réaliser ce plan est la répartition du travail, de telle manière que chaque comité s'occupe spécialement d'une partie de l'œuvre commune.

La commission chargée de la collection de modèles a envoyé dernièrement aux différentes sections une série de projets, par lesquels les comités peuvent savoir quels sont les objets dont la Croix rouge a principalement à s'occuper.

Nous recommandons aux comités de consulter, autant que possible, la collection de modèles, avant de se prononcer sur la construction des appareils.

Le Comité central a résolu de soumettre ce plan de préparation à la considération des comités et vous invite, en vue du but proposé, à vous attribuer une partie du travail.

C'est pourquoi nous prenons la liberté de vous demander de quelle partie votre comité désire s'occuper, sans interrompre ses travaux ordinaires. De cette manière, le Comité central saura à quelle section s'adresser, en cas d'informations à prendre.

Si chaque comité fournit, ne fût-ce qu'une seule des pierres nécessaires pour la construction de l'édifice, les résultats ne pourront manquer d'être favorables et, en temps de guerre, la Société sera préparée.

Nous serions heureux de recevoir votre réponse avant le 1er janvier 1876.

Le Comité central règlera ensuite la répartition du travail.

Nous sommes prêts à fournir les informations désirées et à aider, autant que possible, les comités dans leurs efforts.

POUR LE COMITÉ CENTRAL :

Le Président,
de STUERS.

Le Secrétaire,
Dr CARSTEN.

VIGILANCE DE LA SOCIÉTÉ NÉERLANDAISE

Les renseignements qui suivent sont extraits d'une lettre adressée au Comité international par M. le colonel van Tuyll, en date de La Haye, 13 janvier 1876 :

« En 1869 déjà, lors de l'exposition à La Haye, on avait pu se faire une idée de l'organisation de la Société néerlandaise et du matériel considérable que possède notre société. En 1870, quand éclata la guerre, l'ambulance volante de La Haye fut la première à offrir ses secours.

« La Société néerlandaise a pour devise : *Toujours prête.* De fait, elle a montré en 1870-71 ce qu'on pouvait attendre d'elle, et maintenant, tout en pourvoyant à ce que réclame l'état de guerre de son pays aux Indes orientales, elle ne perd pas une occasion de mettre à profit les expériences passées et présentes en vue de l'avenir.

« La vigilance du Comité central siégeant à La Haye est incessante et son action rayonne sur 117 comités sectionnaires.

« Partout on s'occupe de former des infirmiers et des infirmières.

« Le matériel si considérable qui était resté dans le magasin central après la guerre franco-allemande a fourni ce qui pouvait être utile aux Indes; le reste a été réparti entre les comités sec-